

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 5 décembre 2016 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame	Dominique Gaudreau
Messieurs	Jean-François Pelletier Denis Proulx Alexandre Jolicoeur Raymond X. Caron Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

301-12-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter l'item suivant :

- Autorisation - achat abat-poussière;

il est proposé par Monsieur Denis Proulx, appuyé par Monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 7, 15 et 22 novembre 2016;
3. Avis de motion – Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs au directeur général en matière d'adjudication de contrats – Dispense de lecture;
4. Avis de motion – Règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet – Dispense de lecture;
5. Détermination des dates – Séances régulières – Conseil municipal – Année 2017;
6. Adoption des prévisions budgétaires 2017 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;
7. Adoption des prévisions budgétaires 2017 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles;
8. Adoption des prévisions budgétaires révisées 2016 – Office municipal d'habitation de L'Islet;
9. Dépôt des déclarations – Intérêts pécuniaires – Élus municipaux;
10. Autorisation de renouvellement – Cotisation annuelle 2017 – Association des plus beaux villages du Québec;
11. Autorisation de renouvellement – Cotisation annuelle 2017 – Fédération québécoise des municipalités (FQM);

12. Autorisation de renouvellement – Cotisation annuelle 2017 – Association québécoise du loisir municipal;
13. Autorisation de renouvellement — Adhésion 2017 – Camping Rocher Panet – Tourisme Chaudière-Appalaches;
14. Autorisation de renouvellement — Adhésion 2017 – Municipalité de L’Islet – Tourisme Chaudière-Appalaches;
15. Autorisation de renouvellement – Déneigement Salle des Habitants – 2016 à 2019 – Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours;
16. Autorisation de renouvellement – Location stationnement – Salle municipale – 2017 à 2019 – Fabrique Saint-Eugène;
17. Autorisation de renouvellement – Contrat tonte de pelouse – Terrains municipaux – 2017 et 2018 – Service & Entretien paysager Daniel Ross enr.;
18. Autorisation location tracteur – Saison hivernale 2016 -2017;
19. Autorisation d’achat – agitateur – réservoir des boues – Usine de traitement eau potable;
20. Autorisation de réparation – surpresseur – Usine de traitement des eaux usées;
21. Autorisation d’achat – Logiciel informatique évaluation en ligne – PG Solutions;
22. Autorisation d’achat de publicité – Promotion regroupée – Guide touristique – Chaudière-Appalaches;
23. Autorisation de paiement – Relevé topographique – Secteur L’Islet-sur-mer – Route 132 /Boulevard Nilus-Leclerc – Géomog inc.;
24. Adjudication du contrat – Déneigement – route Giasson;
25. Déneigement – chemin des Boisés;
26. Autorisation mandat services professionnels – Chamard stratégies environnementales – Regroupement gestion des matières résiduelles et recyclables;
27. Demande d’appui – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Plafonnement de l’augmentation des couts de la Sûreté du Québec au taux d’inflation;
28. Demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Aménagement aire d’exploitation – Lot 2 938 190;
29. Autorisation maintien d’emploi – Monsieur Marc Giard – Période hivernale;
30. Autorisation d’embauche – Préposés à l’exploitation des patinoires;
31. Détermination du taux d’intérêt – Comptes passés dus – Année 2017;
32. Programme d’aide financière – Couches lavables :
 - Dépôt rapport annuel;
 - Renouvellement pour 2017-2018-2019;
33. Adoption des comptes et des différents documents financiers;

Municipalité : 220 059.38 \$
34. Correspondances :

Association QUAD de L’Oie Blanche	Droit circulation – Route Harrower;
Monsieur Hugues Gaudreau	Mise en demeure – Conformité installation septique;

Club de Patinage Artistique Saint-Jean-Port-Joli	Demande d'appui financier;
Coopérative jeunesse de services L'Islet/Saint-Cyrille	Demande d'appui financier;
Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Demande d'appui financier;
Fondation Hôtel-Dieu de Lévis	Demande de don;
Ministère du développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques	— Station d'épuration des eaux usées; — Règlement qualité eau potable – Concentration de plomb et cuivre dans l'eau potable; — Augmentation du cout des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
COOP Saute-Mouton	- Demande de partenariat; - Rapport annuel;
Commission de la construction du Québec	Travaux de construction pouvant être effectués par les salariés permanents;
Comité Sécurité publique – MRC de L'Islet	Dépôt du rapport annuel d'activité;
Madame Marie-France Saint-Pierre et Monsieur Claude Saint-Pierre	Déneigement chemin des Boisés;
Madame Alice et Monsieur Erwin Stone	Réclamation – Bris de pare-brise;
Co-éco	Compte rendu de la rencontre du 6 octobre 2016;

35. Varia :
36. Période de questions;
37. Levée de l'assemblée.

302-12-2016

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7, 15 et 22 NOVEMBRE 2016 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances tenues les 7, 15 et 22 novembre 2016.

303-12-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS – DISPENSE DE LECTURE :

Madame Dominique Gaudreau donne avis que, lors d'une prochaine réunion, un règlement concernant la délégation de certains pouvoirs au directeur général en matière d'adjudication de contrats sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est enregistrée.

304-12-2016 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET :**

Avis est donné par monsieur Denis Proulx que, lors d'une prochaine réunion, un règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet, sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

305-12-2016 **DÉTERMINATION DES DATES – SÉANCES RÉGULIÈRES – CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2017 :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après décrit soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2017, lesquelles débiteront à compter de 19 h 30 :

10 janvier 2017	3 juillet 2017
6 février 2017	7 août 2017
6 mars 2017	5 septembre 2017
3 avril 2017	2 octobre 2017
1 ^{er} mai 2017	14 novembre 2017
5 juin 2017	4 décembre 2017

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à loi qui régit la municipalité ainsi que sur son site internet.

306-12-2016 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que proposées, les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières résiduelles de L'Islet-Montmagny au montant de 36 456 \$; lesquelles affichent une contribution financière de la Municipalité de L'Islet de l'ordre de 3 831 \$.

307-12-2016 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE L'ANSE-À-GILLES :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve :

- les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles au montant de 208 563 \$;

- la quote-part imputable à la municipalité de L'Islet soit une somme de 21 383 \$.

308-12-2016 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2016 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ISLET :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tels que présentées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office Municipal d'Habitation de L'Islet; lesquelles affichent un déficit de l'ordre de 155 207 \$ et une contribution financière de la municipalité de 15 520 \$.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS – INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – ÉLUS MUNICIPAUX :

En vertu de la Loi sur élections et les référendums dans les municipalités, le conseil prend acte du dépôt, par tous ses membres, des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires.

309-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – COTISATION ANNUELLE 2017 – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler, au montant de 3 163.50 \$, l'adhésion de la Municipalité de L'Islet à l'Association des plus beaux villages du Québec.

310-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – COTISATION ANNUELLE 2017 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2017, et ce, au montant de 3 411.10 \$ plus taxes.

311-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – COTISATION ANNUELLE 2017 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des membres des conseillers d'acquitter, au montant de 328.26 \$ plus taxes, les frais de renouvellement d'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal.

312-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT — ADHÉSION 2017 – CAMPING ROCHER PANET – TOURISME APPALACHES :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion 2017 du Camping Rocher Panet à l'association Tourisme Chaudière-Appalaches et ce, au montant de 420.60 \$ plus taxes.

313-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT — ADHÉSION 2017 – MUNICIPALITÉ DE L'ISLET – TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler, et ce, pour la somme de 763.42 \$ plus taxes, l'adhésion 2017 de la Municipalité de L'Islet à l'association Tourisme Chaudière-Appalaches.

314-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – DÉNEIGEMENT SALLE DES HABITANTS – 2016 À 2019 – FABRIQUE NOTRE DAME-DE-BONSECOURS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Fabrique Notre-Dame de Bonsecours a formulé des demandes de soumissions pour le déneigement du stationnement du terrain de l'Église et de la Salle des

Habitants pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Pavage Scellant Jirico inc.	24 317.22 \$ taxes incluses
Gestion Hubert Normand	25 869.39 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'assumer une partie des frais imposés à l'égard de ces travaux de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la proposition déposée par le conseil de Fabrique Notre-Dame de Bonsecours et ainsi contribuer, pour la somme de 2 155. 78 \$ par année, au cout du déneigement du stationnement du terrain de l'Église et de la Salle des Habitants, et ce, pour les trois prochaines années.

315-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – LOCATION STATIONNEMENT – SALLE MUNICIPALE – 2017 À 2019 – FABRIQUE SAINT-EUGÈNE :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Fabrique de Saint-Eugène et ainsi assumer, pour les années 2017, 2018 et 2019, une somme de 5 300 \$ par année représentant les frais de location du stationnement de la Place de l'Église dans le secteur de Saint-Eugène, lequel dessert également les utilisateurs de la salle municipale.

Il est toutefois résolu de préciser que les frais reliés au balayage dudit terrain demeurent sous la responsabilité entière de la municipalité.

316-12-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – CONTRAT TONTE DE PELOUSE – TERRAINS MUNICIPAUX – 2017 ET 2018 – SERVICE & ENTRETIEN PAYSAGER DANIEL ROSS ENR. :

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Service & Entretien paysager Daniel Ross enr. a effectué pour le compte de la municipalité la tonte de pelouse de tous les terrains municipaux;

CONSIDÉRANT l'entière satisfaction des services rendus par ladite compagnie au cours de la dernière saison estivale;

CONSIDÉRANT le consentement de monsieur Ross à renouveler ce contrat pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler, auprès de la compagnie Service & Entretien paysager Daniel Ross enr., le contrat de tonte de pelouse des différents terrains municipaux, et ce, au montant de 17 460 \$ plus taxes par année.

Il est de plus résolu de préciser que ce montant s'applique pour les années 2017 et 2018.

317-12-2016

AUTORISATION LOCATION TRACTEUR – SAISON HIVERNALE 2016-2017 :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder, pour la saison hivernale 2016-2017, à la location d'un tracteur de marque JCB et ce, au montant de 18 000 \$ plus taxes.

- 318-12-2016 **AUTORISATION D'ACHAT – AGITATEUR – RÉSERVOIR DES BOUES – USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE :**
- Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le remplacement de l'agitateur du réservoir de boues à l'usine de traitement d'eau potable et ce, au montant de 7 689 \$ plus taxes.
- 319-12-2016 **AUTORISATION DE RÉPARATION – SURPRESSEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES :**
- Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder à la réparation des deux surpresseurs installés aux bassins de l'usine de traitement des eaux usées et ce, au montant de 3 682.14 \$ plus taxes chacun.
- 320-12-2016 **AUTORISATION D'ACHAT – LOGICIEL INFORMATIQUE ÉVALUATION EN LIGNE – PG SOLUTIONS :**
- Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, au montant de 1 750 \$ plus taxes, l'achat du logiciel « évaluation en ligne », et ce, auprès de la compagnie PS Solutions.
- Il est également résolu d'acquitter, pour la somme de 1 750 \$ plus taxes, les frais d'entretien et de soutien annuel reliés à ce logiciel.
- 321-12-2016 **AUTORISATION D'ACHAT DE PUBLICITÉ – PROMOTION REGROUPEE – GUIDE TOURISTIQUE – CHAUDIÈRE-APPALACHES :**
- Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler la promotion regroupée à l'intérieur du guide touristique de Tourisme Chaudière-Appalaches 2017-2018.
- 322-12-2016 **AUTORISATION DE PAIEMENT - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE – SECTEUR L'ISLET-SUR-MER – ROUTE 132 /BOULEVARD NILUS-LECLERC – GÉOMOG INC. :**
- Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acquitter, au montant de 5 890 \$ plus taxes, la facture déposée par la firme Géomag représentant les honoraires reliés aux relevés topographiques requis dans le cadre de la demande de soutien financier formulée auprès du ministère des Transports pour la réalisation de travaux visant à accroître la protection en matière incendie.
- 323-12-2016 **ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT – ROUTE GIASSON :**
- Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, à la compagnie Lavoie Équipement Agricole inc., le contrat de déneigement de la route Giasson et ce, pour les 3 années prochaines au cout total de 1 695 \$ plus taxes.
- 324-12-2016 **DÉNEIGEMENT – CHEMIN DES BOISÉS :**
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet procède à l'entretien, sur une distance de 4.7 km, du chemin des Boisés, dont 1.7 km appartient à la Municipalité de Saint-Cyrille;

- CONSIDÉRANT QUE l'entretien de ce chemin a toujours été effectué, par inadvertance, par la Municipalité de L'Islet et ce, tant en période estivale qu'hivernale;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué, au cours des dernières années, des travaux de réfection de 2 ponceaux, de nivelage et de débroussaillage sur la section du chemin appartenant à la Municipalité de Saint-Cyrille; lesquels travaux représentent une somme d'environ 7 560 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet est disposée à assumer les sommes investies antérieurement dans l'entretien de cette section de chemin;
- CONSIDÉRANT QUE cette section, appartenant à la Municipalité de Saint-Cyrille, dessert à la fois des contribuables dont les immeubles sont situés pour la partie Nord sur le territoire de la Municipalité de L'Islet et du côté Sud sur le territoire de Saint-Cyrille;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend régulariser la situation à l'égard de l'entretien;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à maintenir l'entretien effectué actuellement, et ce, sous réserve d'une contribution financière de la Municipalité de Saint-Cyrille;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander à la Municipalité de Saint-Cyrille d'assumer à parts égales, tant en période hivernale qu'estivale, l'entretien du chemin des Boisés à partir de la limite L'Islet/Saint-Cyrille, laquelle a été définie de façon officielle par la firme Arpentage Côte-Sud, arpenteur-géomètre.

Il est de plus résolu de préciser que la tarification applicable pour la municipalité de Saint-Cyrille est établie comme suit :

- 35 \$ par sortie pour le déneigement incluant les abrasifs;
- 50 \$ par heure pour le nivelage selon le nombre de sorties, lesquelles représentent environ de 2 à 3 fois en période estivale.

**AUTORISATION MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – CHAMARD
STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES – REGROUPEMENT GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES :**

Item reporté à une date ultérieure.

325-12-2016

**DEMANDE D'APPUI – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
– PLAFONNEMENT DE L'AUGMENTATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC AU TAUX D'INFLATION :**

- CONSIDÉRANT QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services la Sûreté du Québec;

- CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin et que, le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;
- CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;
- CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a indiqué que la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;
- CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 11, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander :
- DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;
- DE DEMANDER que le conseil d'administration de la Municipalité de L'Islet n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la sûreté du Québec ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

326-12-2016

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – AMÉNAGEMENT AIRE D'EXPLOITATION – LOT 2 938 190 :

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction BML, division de Sintra inc. formule, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture et ce, dans le but de procéder à l'agrandissement de l'aire de l'exploitation d'une sablière permettant ainsi l'entreposage et le tamisage de sable;

CONSIDÉRANT QUE le terrain, reconnu comme étant le lot 2 938 190 du cadastre du Québec circonscription foncière de L'Islet, est situé en zone agricole telle que définie par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cet usage bénéficie de droit acquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la demande formulée par la compagnie Construction BML, division de Sintra inc. et, demande à la CPTAQ d'y faire droit.

327-12-2016

AUTORISATION MAINTIEN D'EMPLOI – MONSIEUR MARC GIARD – PÉRIODE HIVERNALE :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des membres du conseil de prolonger la période d'embauche de monsieur Marc Giard et ce, afin d'exécuter diverses tâches tels le déneigement des allées piétonnières des immeubles municipaux, la prise en charge de l'anneau de glace, l'entretien des bâtiments municipaux, etc.

328-12-2016

AUTORISATION D'EMBAUCHE – GÉRANCE DU CENTRE RÉCRÉATIF BERTRAND-BERNIER :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'embauche de préposés visant à assurer la gérance, en période hivernale, du Centre Récréatif Bertrand Bernier et de la patinoire.

329-12-2016

DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT – COMPTES PASSÉS DUS – ANNÉE 2017 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de maintenir, à nouveau pour l'année 2017, le taux de 7 % applicable à titre d'intérêt sur les comptes passés dus et à 5 % le taux de pénalité.

330-12-2016

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – COUCHES LAVABLES :

La directrice dépose le tableau affichant les soutiens financiers versés, au cours des 7 dernières années, dans le cadre du programme favorisant l'utilisation de couches lavables réduisant ainsi la quantité de déchets enfouis.

Suite à quoi, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler, pour les trois prochaines années, ledit programme.

Il est de plus résolu de préciser que les sommes ainsi versées ont été et seront prélevées à même les redevances que reçoit la municipalité par le MDDELCC et Recyc-Québec.

331-12-2016

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par Monsieur Denis Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 24 novembre 2016 pour la somme de 220 059.38 \$.

332-12-2016

AUTORISATION – ACHAT — ABAT-POUSSIÈRE :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer, à la compagnie Somavrac, l'approvisionnement et l'épandage d'abat-poussière liquide pour la saison 2017 et ce, au coût de 0.31 \$ (plus taxes) le litre soit le même que la présente année.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

333-12-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 40, il est proposé par Monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière